CALIBRE EST MISE EN LIQUIDATION AMIABLE AVEC RECHERCHE D'UNE SOLUTION DE REPRISE

Le 3 mai 2011

Le SNE et le SLF avaient décidé en 2006 de créer une société commune de distribution pour la petite édition avec l'aide des pouvoirs publics et du Cercle de la Librairie, afin de concrétiser l'engagement fort de la profession au service des petits éditeurs et de faciliter leur commercialisation en librairie.

Après 4 ans d'un soutien politique et financier constant au service de Calibre et de ses clients, et malgré son indéniable développement commercial avec 120 éditeurs distribués à ce jour, Calibre n'a pu atteindre ses objectifs économiques. La cessation d'activité en 2009 de son opérateur logistique, le Centre d'Exportation du Livre Français (CELF), n'a fait qu'aggraver la situation. Le déficit atteint rend impossible la poursuite de l'activité de Calibre.

Aussi, d'un commun accord, dans l'intérêt prioritaire des éditeurs et des libraires qu'ils représentent, le SNE et le SLF ont décidé de la liquidation amiable de la société CALIBRE, tout en poursuivant leur soutien politique à la petite édition et à la librairie par la recherche d'une solution pérenne de distribution pour les éditeurs et les clients de Calibre.

Les co-actionnaires SNE et SLF ont confié à M° Isabelle Didier, liquidateur amiable de la SAS CALIBRE, la tâche d'identifier et négocier les solutions de reprise avec les investisseurs intéressés et de procéder, en cas d'accord, au transfert de l'activité. Pour ce faire, une continuation de l'activité sur une période de trois mois est prévue.

« Le SNE est fortement engagé au service de la petite édition : 40% de nos adhérents sont au niveau de la cotisation minimale forfaitaire et pratiquement tous nos nouveaux adhérents depuis 3 ans sont de petites maisons d'édition indépendantes, de création récente », rappelle Antoine Gallimard, président du SNE.

Pour sa part, Benoît Bougerol, président du SLF, souligne l'implication quotidienne des libraires au service des petits éditeurs et souhaite que ceux-ci retrouvent dans une nouvelle solution les avantages de Calibre et ce pourquoi il avait été créé : concentration des commandes et de la facturation, usage des outils interprofessionnels par les petits éditeurs et conditions commerciales acceptables.